

Notre réf :
N° org. : 8311419
N° pers. : 1371033
N° activité : 30626652

Téléphone : 04 93 65 76 04
Sophia-Antipolis, le lundi 13 septembre 2021

Hager SAS – agence Côte d'Azur - Buropolis III 1240 Route des Dolines - BP58
- 06901 Sophia-Antipolis

O 8311419 P 1371033
MALLEM ENERGIES SARL
M. Julien MALTESE
399 CHEMIN RAOUL COLETTA
83110 SANARY SUR MER

Attestation de réussite **Eligible à la mention IRVE - P1 et EV READY 1.4 - Q1**

Je soussigné, Monsieur Didier PERON agissant en qualité de Directeur Commercial France de la Société Hager SAS, 132 boulevard d'Europe, B.P. 78, 67212 Obernai Cedex et enregistrée comme Centre de formation sous le n° 42 67 02 609 67.- référencé DATADOCK n°0019854 et certifié Qualiopi N° 2020/87907.1

Certifie que M. Julien MALTESE, travaillant pour la Société MALLEM ENERGIES SARL, 399 CHEMIN RAOUL COLETTA , 83110 SANARY SUR MER.

A effectué un stage "VE035I - Installez et mettez en service une borne de charge" (réf. : VE035I) à Aix en Provence le 02/09/2021 de 8h30 à 17h30 d'une durée totale de 7 heures (8h30-12h/14h-17h30)

Suite à cette formation, le stagiaire est en mesure :

- de comprendre les enjeux de ce marché porteur de croissance et de développement,
- d'identifier les besoins liés aux types de véhicules, à leurs exploitations et aux installations électriques des clients,
- d'identifier les normes, les types d'architectures et de connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- de mettre en oeuvre et en service les bornes de charge.

Félicitations !

Votre score est de 92 % sur un seuil minimal de 70% de réponses correctes au test de fin de formation. Par sa rigueur et ses qualités professionnelles et humaines, M. Julien MALTESE a participé activement et pourra effectuer l'installation d'une borne de charge dans les règles définies par la NF C 15-100 .

Nous sommes organisme de formation IRVE accrédité comme l'exige le décret n° 2017-26, paru au Journal officiel du 13 janvier 2017, ainsi que EV READY 1.4.

Fait à Sophia-Antipolis, le 02/09/2021.
Pour servir et valoir ce que de droit.



Didier PERON
Directeur Commercial France

**Hager
explore**

132 Boulevard de l'Europe
B.P. 78
67212 OBERNAI Cedex

Julien MALTESE
Stagiaire

* Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).
Décret n°2017-26 du 13 janvier 2017

Notre réf :
N° org. : 8311419
N° pers. : 1371033
N° activité : 30626652

Téléphone : 04 93 65 76 04
Sophia-Antipolis, le lundi 13 septembre 2021

Hager SAS – agence Côte d'Azur - Buropolis III 1240 Route des Dolines - BP58
- 06901 Sophia-Antipolis

O 8311419 P 1371033

MALLEM ENERGIES SARL
M. Julien MALTESE
399 CHEMIN RAOUL COLETTA
83110 SANARY SUR MER

Attestation de réussite **Eligible à la mention IRVE - P1 et EV READY 1.4 - Q1**

Je soussigné, Monsieur Didier PERON agissant en qualité de Directeur Commercial France de la Société Hager SAS, 132 boulevard d'Europe, B.P. 78, 67212 Obernai Cedex et enregistrée comme Centre de formation sous le n° 42 67 02 609 67.- référencé DATADOCK n°0019854 et certifié Qualiopi N° 2020/87907.1

Certifie que M. Julien MALTESE, travaillant pour la Société MALLEM ENERGIES SARL, 399 CHEMIN RAOUL COLETTA , 83110 SANARY SUR MER.

A effectué un stage "VE035I - Installez et mettez en service une borne de charge" (réf. : VE035I) à Aix en Provence le 02/09/2021 de 8h30 à 17h30 d'une durée totale de 7 heures (8h30-12h/14h-17h30)

Suite à cette formation, le stagiaire est en mesure :

- de comprendre les enjeux de ce marché porteur de croissance et de développement,
- d'identifier les besoins liés aux types de véhicules, à leurs exploitations et aux installations électriques des clients,
- d'identifier les normes, les types d'architectures et de connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- de mettre en oeuvre et en service les bornes de charge.

Félicitations !

Votre score est de 92 % sur un seuil minimal de 70% de réponses correctes au test de fin de formation. Par sa rigueur et ses qualités professionnelles et humaines, M. Julien MALTESE a participé activement et pourra effectuer l'installation d'une borne de charge dans les règles définies par la NF C 15-100 .

Nous sommes organisme de formation IRVE accrédité comme l'exige le décret n° 2017-26, paru au Journal officiel du 13 janvier 2017, ainsi que EV READY 1.4.

Fait à Sophia-Antipolis, le 02/09/2021.
Pour servir et valoir ce que de droit.



Didier PERON
Directeur Commercial France

**Hager
explore**

132 Boulevard de l'Europe
B.P. 78
67212 OBERNAI Cedex

Julien MALTESE
Stagiaire

* Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).
Décret n°2017-26 du 13 janvier 2017